

Délibération n° 2024/06/01 :

BUREAU SYNDICAL : ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Date de convocation 14/06/2024

Date d'affichage 14/06/2024

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle du Ganotin à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Prosper VADE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Michel ODEAU, Thierry PAPILLON.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER, Francis BOUSSION.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT, Fabienne DESSALLES, Didier CROISSANT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : Yves BELOEIL.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : /

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Éric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Régis BREBION, Christian VIDAL.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : /
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Catherine MONNIER.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER, David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Mr Dominique COUALLIER donne pouvoir à Mr Michel ODEAU

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Emilie BENARD.

Mr LECOMTE Jean Claude est nommé secrétaire de séance

OBJET : Bureau syndical : élection d'un nouveau membre

Suite à la démission de Francis BOUSSION au sein du Syvalorm, en date du 28 mars 2024, il convient de procéder au renouvellement d'un membre du bureau syndical.

Rappel :

Nombre de membres dans le bureau syndical actuel : 7 élus (dont le président).

Le conseil procède à l'élection des membres du bureau.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Michel ODEAU demande s'il y a des candidats (es) pour l'élection des membres du bureau.

- **Monsieur Francis BOUSSION** fait acte de candidature.

Nombre de votants	20
A déduire bulletins litigieux	0
A déduire bulletins blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

A obtenu :

Monsieur Francis BOUSSION	Onze voix	11
---------------------------	-----------	-----------

- **Monsieur Dominique PETER** fait acte de candidature.

Nombre de votants	20
A déduire bulletins litigieux	0
A déduire bulletins blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

A obtenu :

Monsieur Dominique PETER	Sept voix	7
--------------------------	-----------	----------

Monsieur Francis BOUSSION, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau au 1^{er} tour et a été immédiatement installé.

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Michel ODEAU	Président
Jean Claude LECOMTE	1 ^{er} Vice-Président
Patrick GREMILLON	2 ^{ème} Vice-Président
Laurent GAUTHIER	3 ^{ème} Vice-Président
Francis BOUSSION	Membre
Odile CAPITAINE	Membre
Yves BELOEIL	Membre

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 24 juin 2024

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Jean Claude LECOMTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20240621-20240601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024
Publication : 26/06/2024

Délibération n° 2024/06/02 :

SPL « TRI VAL DE LOIR(E) » : APPROBATION DU PREMIER RAPPORT ANNUEL

Date de convocation 14/06/2024

Date d'affichage 14/06/2024

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle du Ganotin à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Prosper VADE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Michel ODEAU, Thierry PAPILLON.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER, Francis BOUSSION.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT, Fabienne DESSALLES, Didier CROISSANT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : Yves BELOEIL.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : /

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoît GUILLIN, Victorien POTTIER.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Éric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Régis BREBION, Christian VIDAL.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : /
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Catherine MONNIER.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER, David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Mr Dominique COUALLIER donne pouvoir à Mr Michel ODEAU

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Emilie BENARD.

Mr LECOMTE Jean Claude est nommé secrétaire de séance

OBJET : SPL « Tri Val de Loir(e) » : Approbation du premier rapport annuel

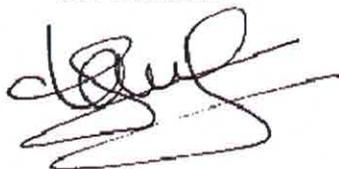
Vu le projet présenté du rapport annuel d'activités de l'année 2022/2023 de la SPL Tri Val de Loir(e),

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** ce document et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 24 juin 2024

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Jean Claude LECOMTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20240621-20240602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024
Publication : 26/06/2024

Délibération n° 2024/06/03 :

SYVALORM : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2023

Date de convocation 14/06/2024

Date d'affichage 14/06/2024

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle du Ganotin à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Prosper VADE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Michel ODEAU, Thierry PAPILLON.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER, Francis BOUSSION.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT, Fabienne DESSALLES, Didier CROISSANT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : Yves BELOEIL.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : /

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Éric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Régis BREBION, Christian VIDAL.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : /
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Catherine MONNIER.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER, David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Mr Dominique COUALLIER donne pouvoir à Mr Michel ODEAU

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Emilie BENARD.

Mr LECOMTE Jean Claude est nommé secrétaire de séance

OBJET : SYVALORM : Approbation du rapport annuel 2023

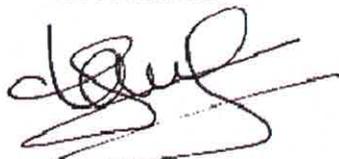
Vu le projet présenté du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2023.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, APPROUVE ce document, lequel devra être soumis en délibération auprès des EPCI membres, avant le 30 septembre prochain.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 24 juin 2024

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Jean Claude LECOMTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20240621-20240603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Publication : 26/06/2024

Délibération n° 2024/06/04 :

DECISION MODIFICATIVE 2024 N°1

Date de convocation 14/06/2024

Date d'affichage 14/06/2024

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle du Ganotin à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Prosper VADE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Michel ODEAU, Thierry PAPILLON.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER, Francis BOUSSION.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT, Fabienne DESSALLES, Didier CROISSANT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : Yves BELOEIL.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : /

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoît GUILLIN, Victorien POTTIER.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Éric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Régis BREBION, Christian VIDAL.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : /
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Catherine MONNIER.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER, David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Mr Dominique COUALLIER donne pouvoir à Mr Michel ODEAU

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Emilie BENARD.

Mr LECOMTE Jean Claude est nommé secrétaire de séance

OBJET : Décision modificative 2024 N° 1

Cette décision modificative est liée aux écritures suivantes :

- Remboursements d'Indemnités Journalières
- Fournitures de petit équipement
- Amortissements comptable des immobilisations

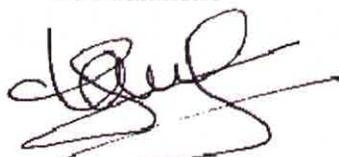
FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes		INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant		Compte	Montant	Compte	Montant
Chapitre 011 Charges à caractère général		15 000 €			Chapitre 21 Immobilisations corporelles		5 335 €		
Fournitures de petit équipement	60632.02	15 000 €			Autres immobilisations corporelles	2188 99	5 335 €		
Chapitre 012 Charges de personnel		0 €	Chapitre 013 Atténuations de charges	20 335 €					
Personnel contractuel Rémunération principale			Rembts sur rému. du personnel	6419 033	8 400 €				
Prévision en Budgets primitif et supplémentaire				6419 02	11 935 €				
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		37 500 €			Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections				37 500 €
Dotations aux amortissements des immos	6811 99	37 500 €			Amortissements autres			28188 99	37 500 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		-32 165 €			Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement				-32 165 €
Budget 2024 après BS 2024	2 244 856,19 €				Budget 2024 après BS 2024			#####	
	023 99	-15 000 €				021 99	-15 000 €		
	023 99	20 335 €				021 99	20 335 €		
	023 99	-37 500 €				021 99	-37 500 €		
Solde après DM 1/2024	2 212 691,19 €				Solde après DM 1/2024			2 212 691,19 €	
TOTAUX		20 335 €			TOTAUX		5 335 €		5 335 €

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** cette décision modificative sur la base des éléments mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 24 juin 2024

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Jean Claude LECOMTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20240621-20240604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Publication : 26/06/2024

Délibération n° 2024/06/05 :
RECOURS A L'EMPRUNT

Date de convocation 14/06/2024

Date d'affichage 14/06/2024

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle du Ganotin à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Prosper VADE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Michel ODEAU, Thierry PAPILLON.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER, Francis BOUSSION.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT, Fabienne DESSALLES, Didier CROISSANT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : Yves BELOEIL.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : /

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Éric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Régis BREBION, Christian VIDAL.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : /
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Catherine MONNIER.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER, David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Mr Dominique COUALLIER donne pouvoir à Mr Michel ODEAU

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Emilie BENARD.

Mr LECOMTE Jean Claude est nommé secrétaire de séance

OBJET : Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des investissements 2024

ARTICLE-1 : Monsieur le Président du SYVALORM

est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : **750 000 Euros**

dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **10 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le prêt est stipulé à taux INDEXE. L'index retenu est le LIVRET A. La valeur de l'index au 24/06/2024 est de 3.00% auquel il y a lieu de rajouter la marge de 0.60% l'an soit un taux de 3.60% l'an.

Le taux nominal de départ de l'emprunt sera de : **3.60 %**, en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives)

Le taux effectif global ressort à : **3.62 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 18 750 Euros. La révision du taux d'intérêt se traduira par une variation du montant des échéances de remboursement du crédit, sans toutefois modifier sa durée qui demeure inchangée.

Les frais de dossier d'un montant de 750€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil syndical du SYVALORM s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

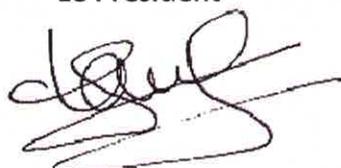
ARTICLE-4 : Le conseil syndical du SYVALORM

- autorise Monsieur le Président à intervenir au nom du SYVALORM à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.
- donne le cas échéant délégation à Mr Jean Claude LECOMTE, en sa qualité de vice-président aux finances pour suppléer Monsieur le Président dans cette formalité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 24 juin 2024**

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Jean Claude LECOMTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20240621-20240605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024
Publication : 26/06/2024

Délibération n° 2024/06/06 :

VENTE BUREAUX ANNEXES DE MONTOIRE

Date de convocation 14/06/2024

Date d'affichage 14/06/2024

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle du Ganotin à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Prosper VADE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Michel ODEAU, Thierry PAPILLON.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER, Francis BOUSSION.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT, Fabienne DESSALLES, Didier CROISSANT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : Yves BELOEIL.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : /

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoit GUILLIN, Victorien POTTIER.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Éric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Régis BREBION, Christian VIDAL.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : /
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Catherine MONNIER.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER, David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Mr Dominique COUALLIER donne pouvoir à Mr Michel ODEAU

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Emilie BENARD.

Mr LECOMTE Jean Claude est nommé secrétaire de séance

OBJET : Vente bureaux annexes de Montoire

Le SYVALORM est propriétaire de l'annexe située à Montoire sur le Loir (ex-siège du SICTOM Montoire-la Chartre), d'une surface de 172 m² (année de construction : 1995), dont l'adresse précise est : 1 rue François Arago – 41 800 Montoire sur le Loir.

Une estimation auprès de l'étude notariale de Montoire est en cours.

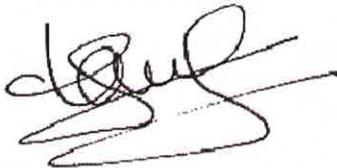
Au vu du fonctionnement actuel et dans un objectif de maîtrise des coûts du syndicat, il apparait opportun de mettre en vente ce bâtiment, situé dans une zone d'activités artisanales en sortie de la commune, direction Savigny sur Braye.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, APPROUVE cette vente et AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes négociations éventuelles et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 24 juin 2024

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Jean Claude LECOMTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20240621-20240606-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024
Publication : 26/06/2024

Délibération n° 2024/06/07 :

AMENAGEMENT DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN CAS DE FORTES CHALEURS

Date de convocation 14/06/2024

Date d'affichage 14/06/2024

Nombre de membres : 33

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre, les délégués du SYVALORM Loir et Sarthe se sont réunis à la salle du Ganotin à Écorpain en séance publique à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Renaud GAUTHIER, Philippe LEBERT, Prosper VADE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Michel FROGER, Alain COURTABESSIS, Charly TERTRE, Jean Claude LECOMTE, Christiane CHANTEPIE, Dominique GESLIN.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Michel ODEAU, Thierry PAPILLON.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : Alain CHEVALLIER, Dominique PETER, Sylvie CHARTIER, Francis BOUSSION.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : Carol GERNOT, Fabienne DESSALLES, Didier CROISSANT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE & HAUT VENDOMOIS : Yves BELOEIL.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : /

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE : Patrick GREMILLON, Aris GUIBERT.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN : Benoît GUILLIN, Victorien POTTIER.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Éric DESCOMBES, Dominique COUALLIER, Bruno TARDIFF, Régis BREBION, Christian VIDAL.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE : /
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE : René PAVEE, Odile CAPITAINE.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PERCHE HAUT & VENDOMOIS : Catherine MONNIER.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS : Laurent GAUTHIER, David CORBEAU, Sophie DOUAUD, Joël PRENANT.

POUVOIRS : Mr Dominique COUALLIER donne pouvoir à Mr Michel ODEAU

Autres présents : Willy ACOT, Christine RICHARD, Emilie BENARD.

Mr LECOMTE Jean Claude est nommé secrétaire de séance

OBJET : Aménagement de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs

Aménagement de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs : Annule et remplace la délibération du 23/06/2023

Vu l'avis favorable du Comité Social et Territorial du 18 avril 2024

Suite au bilan du protocole de l'année 2023 le 13 décembre 2023, ci-dessous en bleu les évolutions proposées au CST du 18 avril 2024.

La canicule ou des conditions inhabituelles de chaleur sont à l'origine de troubles pour la santé. Les risques liés au travail par fortes chaleurs doivent être repérés et l'organisation du travail adaptée en conséquence.

Le code du travail ne prévoit pas de valeur seuil de température pour le travail en extérieur. Il faut toutefois garder à l'esprit l'obligation par l'employeur de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (article L. 4121-1 du Code du travail), en application des principes généraux de prévention du Code du travail.

De ce fait, l'autorité territoriale doit mettre en place les mesures adaptées contre les fortes chaleurs lorsque celles-ci peuvent nuire à la santé ou à la sécurité des agents.

Un groupe de travail, composé d'agents, d'élus du syndicat, a été mis en place afin d'étudier ce sujet. Il s'est réuni le 13/12/2023.

➤ 3 pôles d'activités ont été identifiés pour mieux définir les organisations des temps de travail :

- Bureaux de Saint Calais et Montoire
- Site du Ganotin : livreurs des matériels de collecte et agents polyvalents
- Sites des déchèteries

➤ Propositions d'aménagement de l'organisation du travail pour les 3 pôles, application selon les alertes (orange et rouge) et informations de météo France. Cet aménagement de l'organisation du temps de travail sera adapté toute l'année par dérogation et concertation entre les agents, les responsables et les élus, en fonction de la température, des informations de météo France et des alertes (orange et rouge) :

1. Bureaux :

- Maintien de l'organisation du télétravail d'1 jour par semaine (délibération du 10 déc.2021) complété par 4 après-midis pendant toutes les vacances scolaires de l'année, période de test 12 mois de juillet 2024 jusqu'en juin 2025.
- Cet aménagement anticipé et fixe simplifie la planification des plannings du travail des collaborateurs. Il est possible car il n'y a pas d'accueil physique du public les après-midis pendant toutes les périodes de congés scolaires.

Toutefois durant la période aménagée :

- Quotidiennement une personne du pôle technique du service des déchèteries devra être présente au bureau pour la gestion des urgences.

- selon la nécessité de service, le télétravail pourra être suspendu les après-midis.

Le télétravail apporterait également un confort de travail pour les agents vis-à-vis du bruit et de la concentration (où il faut rajouter le bruit des ventilateurs au bruit habituel).

- Les agents ne souhaitant pas cet aménagement du télétravail pendant la période des congés scolaires et les agents non autorisés au télétravail (en fonction des missions et/ou des équipements à leur disposition), en cas d'alerte orange et rouge, devront s'installer dans les bureaux les plus frais.
- Pas d'aménagement des horaires c'est-à-dire pas de démarrage plus tôt.
- Equipements adaptés dans les locaux (ventilateurs, stores, climatisation d'appoint, eau fraîche, etc.)

2. Site du Ganotin :

Aménagement des horaires adaptés pendant **une période fixe à déterminer et organiser avec les responsables et les agents concernés** afin de simplifier le planning et anticipation de l'organisation travail et vie personnelle des agents.

- **Livreurs des matériels de collecte** : décalage des horaires de travail sur une base de 7h/jour et 45min de pause repas. Début de journée à 7h00 / fin à 14h45 et pause repas entre 12h et 14h00.
- **Agents polyvalents** : décalage des horaires de travail sur une base de 7h/jour et 45min de pause repas. Début de journée à 7h00 /fin à 14h45 et pause repas entre 12h et 14h00.

3. Site des déchèteries :

Le groupe de travail avait envisagé pour la période de juillet août 2023 d'aménager des horaires fixes sur cette période. Il s'est rendu compte que cette hypothèse était très complexe, au vu de la multitude des sites (18), et des temps de travail différents des agents (temps complet, temps non complet, agents intercommunaux).

Dans cette attente, pour faire face à l'été 2024 et peut-être les suivants, il a été évoqué une période « transitoire » d'aménagement des horaires en les décalant afin de commencer la journée plus tôt.

En été 2023 le protocole a été activé 2 fois par dérogation en dehors des alertes météo France (du 22 au 24 août et du 5 au 9 septembre).

Ce constat a mis en évidence la nécessité d'adapter le protocole par dérogation, sur l'année complète afin de pouvoir faire face aux situations de fortes chaleurs qui surviendraient. Cet aménagement sera activé en concertation avec les responsables, les agents et les élus selon les températures et les informations de météo France.

Journée « type » en déchèteries en cas de fortes chaleurs :

- ✓ Les agents conservent les mêmes jours de travail, en travaillant uniquement le matin de 7h à 13h30.
AGENT : 7h-13h30 (dont 7h-7h30 : nettoyage ; 7h30-13h00 : accueil usagers et de 13h à 13h30 temps de pause = temps de travail effectif.)
USAGER : 7h30-13h00 (fermeture portail à 12h50)
- En parallèle de ces aménagements d'organisation du travail, des mesures de prévention, de formation et sensibilisation des agents sont mises en place.
- Une communication aux usagers sera faite en début d'été par affichage sur les sites des déchèteries, sur le site internet du syndicat et information aux mairies et communauté de communes adhérentes.
- **Une évaluation du dispositif sera effectuée fin septembre 2024.**

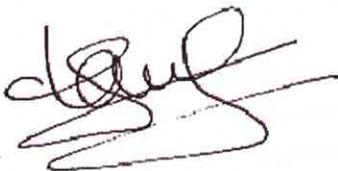
Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le dispositif d'aménagement de l'organisation du temps de travail en cas de fortes chaleurs au sein du SYVALORM pour l'année 2024, en tenant compte de l'avis du CST du Centre de gestion de la Sarthe et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Le conseil syndical a souhaité préciser que cette délibération sera potentiellement révisable annuellement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Calais, le 24 juin 2024

Le Président



Michel ODEAU

Le Secrétaire de Séance



Jean Claude LECOMTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20240621-20240607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024
Publication : 26/06/2024